



Dois je me présenter a mon poste

Par **boyjoe**, le **08/04/2014** à **20:38**

[fluo]Bonjour[/fluo] **marque de politessern**Je vais être en invalidité catégorie 2 le 16 avril 2014 et mon employeur ne veut pas me faire passer le visite médicale de reprise afin de faire avancer mon licenciement.rnrnDois je me présenter a mon poste de travail le 17 avril ou pas ?rnrnMerci d'avance de vos reponses

Par **moisse**, le **09/04/2014** à **07:29**

Bonjour à vous aussi,rnCe qui importe est la date de consolidation et donc la fin de l'arrêt de travail.rnSi l'arrêt (maladie) a duré plus de 3 mois, vous devez vous même contacter le médecin du travail pour une visite de pré-reprise.rnS'il s'agit d'un arrêt après accident du travail, la visite de pré-reprise n'est pas liée à la durée de l'arrêt.rnPuis vous avisez l'employeur par LR/AR de votre date de reprise, en lui demandant d'organiser une visite de reprise, dans l'attente vous ne pourrez qu'être présent au poste de travail sans procéder à une quelconque ouvraison sans avis d'aptitude.